



AIDEZ NOUS À SEMER DONNEZ AU DENIER...

Votre denier du culte est un don précieux pour l'Éparchie ! **Aucun don n'est petit.**
Chaque don est l'expression de votre attachement à notre communauté et le Christ le bénit.
D'avance merci !



L'Éparchie se modernise ! Vous pouvez désormais faire vos dons en ligne.
C'est simple, rapide et sécurisé. Pour faire un don en ligne :

www.armenienscatholiques.com/faire-un-don

Plus d'infos par email : epaparis@epasaintecroix.org ou par tel : 01 40 51 11 90

Oui je participe au denier de l'Église, et je renvoie le bon dûment rempli.

Je fais un don de € pour le denier de l'Église.

☐ par virement à : Éparchie Sainte-Croix

RIB : 30066 10802 00010489601 59

IBAN : FR76 3006 6108 0200 0104 8960 159

BIC : CMCIFRPP - DOMICILIATION : CIC PARIS BOÉTIE

TITULAIRE DU COMPTE : Eparchie de Sainte Croix
10 bis rue Thouin - 75005 Paris

☐ par chèque à l'ordre de :

Éparchie de Sainte-Croix de Paris.

J'envoie mon chèque à : Éparchie de Sainte-Croix de Paris
des Arméniens Catholiques de France

10 bis rue Thouin - 75005 Paris

☐ Je vous soutiens régulièrement

par virement automatique
d'un montant de €

☐ Chaque mois

à compter du ____/____/202____

☐ Chaque trimestre

à compter du ____/____/202____

MON DON

Je souhaite que mon don aille :

☐ à l'Éparchie ☐ à ma paroisse :

☐ Je souhaite que mon don soit anonyme.

☐ Je souhaite faire un legs.

La fiscalité française autorise une personne qui n'a pas d'enfant, à désigner l'Église comme légataire universel sans léser les neveux, si elle en a : cela permet à l'Église de recevoir une partie de ce que l'État aurait perçu au titre des droits de mutation, sans modifier ce que recevront les neveux.

Par exemple, pour un patrimoine de 10.000 €, s'il n'y a pas de testament les neveux recevront 4.500 € et l'État les 5.500 € restants. En revanche, si vous faites un testament et mettez l'Association de l'Éparchie Sainte Croix de Paris en légataire universel, vos neveux bénéficieront toujours des 4.500 € et l'Église recevra 3.000 € et l'État 2.500 €.

Si vous êtes imposable, quelle que soit la forme de votre don, vous recevrez un reçu fiscal permettant de déduire 66% du montant de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Un don de 150 € ne vous coûte réellement que 50 €.

Si vous êtes imposable sur la fortune immobilière les dons doivent être fait à la Fondation nationale pour le clergé avec la mention pour l'Éparchie Sainte-Croix de Paris des Arméniens catholiques. 75% de votre don sera déduit de l'IFI dans la limite de 50 000 €. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous écrire.

Pour plus de renseignements, merci de contacter l'Éparchie.

☐ Je laisse mes coordonnées pour recevoir un reçu fiscal :

Nom : Prénom :

Adresse :

Complément d'adresse :

Code postal : Ville.....

Mail : @

Tél. : Portable :

MON REÇU FISCAL